



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

place royale

Question orale n° 1085

Texte de la question

M. Jacques Domergue attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le projet de construction d'un parking. Depuis 2004 plusieurs projets de construction d'un parking sous la place Royale du Peyrou à Montpellier ont été élaborés. M. Donnedieu de Vabres était venu sur le site pour se rendre compte de la faisabilité du projet sans altérer la qualité du monument historique que constitue la place Royale, depuis le dossier est toujours resté en jachère en raison des difficultés peu compréhensibles de la commission des monuments historiques. La réorganisation du plan de circulation de la ville de Montpellier, le passage d'une ligne de tramway à proximité de la place Royale le conduisent à lui demander de relancer ce dossier, vital pour l'extension de la piétonisation du centre ville, la réhabilitation et la redynamisation du commerce sur la partie haute de l'Écusson ainsi que sur l'aménagement du cœur de ville de Montpellier.

Texte de la réponse

PARKING SOUS LA PLACE ROYALE DU PEYROU À MONTPELLIER

M. le président. La parole est à M. Jacques Domergue, pour exposer sa question, n° 1085, relative au parking sous la place Royale du Peyrou à Montpellier.

M. Jacques Domergue. Ma question s'adressait au ministre de la culture mais, en son absence, je vous la poserai, monsieur le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants, vous qui êtes maire de Toulon. J'espère ainsi avoir un écho beaucoup plus positif.

Cette question porte sur la création d'un parking de 1 000 places sous la place Royale du Peyrou, à Montpellier. Il ne s'agit pas d'un dossier récent puisqu'il date de quelques années. Ce dossier avait déjà été ouvert en 2005, et avait reçu un avis défavorable de la commission des monuments historiques pour des motifs de principe - un peu excessifs à mon sens - et pour des problèmes de sécurité dans le projet présenté, notamment s'agissant de la sécurité incendie. Les membres de la commission n'avaient bien évidemment analysé ce dossier que sur pièces, ils ne s'étaient pas rendus sur le site. Ils avaient proposé des solutions alternatives en estimant que ce parking n'était pas indispensable puisque l'on pouvait l'implanter ailleurs.

À ma demande, le ministre de la culture de l'époque, M. Renaud Donnedieu de Vabres, avait accepté de se déplacer à Montpellier pour voir le site et apprécier si les propositions de la commission étaient viables ou non. Nous l'avions reçu, l'adjoint à l'urbanisme de la ville de Montpellier et moi-même - il y avait donc consensus entre nous deux sur ce dossier -, et nous n'avions eu aucun mal à lui démontrer que les propositions de la commission étaient totalement irréalisables et que la mise en place d'un parking sous la place Royale n'entacherait nullement la qualité historique du site. Cela se passait en 2005 - pour vous dire que les choses vont vite ! Par courrier du 2 avril 2007, le ministre faisait une proposition d'implantation intéressante : il s'agissait " d'un parc de stationnement sous la partie ouest des promenades basses de la place Royale du Peyrou de 760 places ". Il démontrait de ce fait, allant à l'encontre du veto de la commission des monuments historiques, que ce parking était tout à fait réalisable. Il invitait par la même occasion la ville de Montpellier et ses services " à approfondir le dossier ", selon ses propres termes.

Depuis, les élections municipales sont passées par là, du temps a été perdu, mais aujourd'hui, les réflexions sur

le PDU et la définition des zones de parking justifient la réouverture de ce dossier. Une fois encore, il y a un consensus politique au sein de la municipalité, droite et gauche confondues, car ce projet est indispensable pour structurer la ville et pour améliorer le plan de circulation.

Pendant ce temps, les choses ont également bougé s'agissant des transports en commun. Il a notamment été acté qu'une ligne de tramway passerait entre la place Albert 1er, Le Peyrou et le boulevard du Jeu de Paume. De fait cette ligne, lorsqu'elle sera mise en place, justifiera encore plus la réalisation du parking car ainsi il y aura enfin une véritable intermodalité entre les véhicules qui seront stockés et ne rentreront pas dans le centre-ville, et le tramway qui permettra aux visiteurs et aux Montpelliérains de se déplacer grâce à un moyen de transport non polluant. C'est un élément indispensable pour la réanimation de ce quartier Nord de l'Écusson.

La réalisation de ce parking permettra d'abriter les véhicules des résidents du quartier des Arceaux, libérant la place du même nom où ils sont actuellement stockés. Cette place des Arceaux pourra alors être réhabilitée et devenir un espace vert, une sorte de poumon pour la ville. Le ministre a bien compris que c'était un élément...

M. le président. Monsieur Domergue, veuillez conclure.

M. Jacques Domergue. J'en termine, monsieur le président.

M. le président. Monsieur le secrétaire d'État, votre réponse devra être très courte.

M. Jacques Domergue. L'essentiel est qu'elle soit précise.

Ce parking constituera une zone de rétention pour le secteur Nord de Montpellier évitant ainsi la pénétration, dans cette partie de l'Écusson, de véhicules qui embouteillent complètement la ville.

Enfin, comme l'a demandé la chambre de commerce de Montpellier - une ville accidentée -, ce parking permettra aux habitants de descendre vers l'Écusson et non pas de monter vers la place de la Comédie, ce qui contribuera à redynamiser l'activité économique.

J'attends donc que le ministre de la culture et de la communication autorise ses services à rouvrir le dossier, afin de trouver la solution la plus adaptée. Nous respecterons le patrimoine architectural de la place Royale, mais ce dossier est vital pour la ville de Montpellier.

M. le président. La parole est à M. Hubert Falco, secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants.

M. Hubert Falco, *secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants*. Monsieur le député Jacques Domergue, veuillez tout d'abord excuser M. Frédéric Mitterrand, ministre de la culture et de la communication, qui m'a chargé de vous transmettre sa réponse.

En 2003, la ville de Montpellier fait part aux services de l'État de son intention d'aménager un parking souterrain de 1 000 places sous ce lieu remarquable qu'est la place Royale du Peyrou, afin de faciliter l'accès aux commerces du centre ville ancien tout proche.

Après examen, la direction régionale des affaires culturelles lui indique qu'un tel projet, nécessairement soumis à la commission nationale des monuments historiques, devra satisfaire trois conditions essentielles : ne pas avoir d'impact visuel sur l'ensemble monumental ni d'impact physique sur les ouvrages anciens et le couvert végétal ; assurer un retour à un bon état de conservation et de présentation de la place ; évaluer l'impact archéologique.

Le projet, élaboré par la ville en concertation avec les services de l'État, est présenté en commission nationale de monuments historiques en février 2005. Cette dernière a émis un avis défavorable sur le projet présenté " en raison de l'atteinte excessive portée au monument historique et de son incompatibilité avec la bonne conservation de la valeur esthétique et historique de ce lieu. "

Le précédent ministre de la culture ayant confirmé à la ville de Montpellier le refus de ce projet, une solution alternative à l'extérieur de cette place a alors été examinée par la DRAC et les services municipaux.

L'implantation d'un parc de stationnement sous la partie Ouest des promenades basses, entre la place du Peyrou proprement dite et la place des Arceaux, permettrait d'y aménager environ 760 places avec entrée et sortie des véhicules au niveau de celle-ci.

Par courrier du 2 avril 2007, le ministre faisait part de cette proposition à Mme Hélène Mandroux, maire de Montpellier, ainsi qu'à M. Jean-Pierre Grand, député de l'Hérault, et à vous-même, monsieur le député Domergue.

Depuis cette date, la DRAC n'a reçu aucune nouvelle sollicitation officielle de la ville de Montpellier sur ce sujet. Les travaux de restauration de la place du Peyrou elle-même ont été engagés par la ville de Montpellier depuis 2004 avec l'aide de l'État qui apporte un financement de 40 %. Ont ainsi été restaurés le pont aux trois arches derrière le château d'eau, la statue équestre de Louis XIV et les grilles de l'entrée principale...

M. le président. Merci, monsieur le secrétaire d'État.

M. Jacques Domergue. Ce n'est pas une réponse !

Données clés

Auteur : [M. Jacques Domergue](#)

Circonscription : Hérault (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1085

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 2010, page 5122

Réponse publiée le : 19 mai 2010, page 3244

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 11 mai 2010